



Communiqué de presse

Saint-Quentin-Fallavier, le 25 janvier 2018

Quand l'histoire se répète

Le Conseil d'Administration des Messageries Lyonnaises de Presse a pris connaissance des mesures proposées par le CSMP qui viennent appuyer l'accord entre les pouvoirs publics, le Tribunal de Commerce de Paris et Presstalis.

Le sauvetage de Presstalis passe donc par un soutien financier de l'Etat accompagné d'un effort de l'ensemble des éditeurs à hauteur de 2,25 % de leur chiffre d'affaires sur une période de 4 années et demie.

Le Conseil d'Administration de MLP, comme il l'a déjà déclaré, considère que ce sauvetage ne devrait concerner que les organes de gestion de Presstalis, ses coopératives, ses éditeurs et les pouvoirs publics. Il constate que les mêmes recettes ayant conduit à la sortie de crise de 2011 sont retenues aujourd'hui.

Sauver Presstalis au risque de détruire la filière

L'imposition de ces mesures aux éditeurs de MLP nous apparaît en revanche totalement inappropriée et injuste. En effet, les situations financières de la coopérative MLP et de la messagerie MLP sont sans commune mesure avec celle de sa consœur. Les fonds propres de ces deux entités sont positifs, respectivement de 37 555 233 € et de 39 843 310 €. MLP a ainsi su s'adapter à l'attrition du marché, sans jamais percevoir d'aides de l'Etat, contrairement à Presstalis. L'application des mesures soumises à consultation publique par le CSMP n'a donc qu'un objectif : affaiblir les éditeurs de MLP en les privant de leurs marges et de leur trésorerie sous prétexte de solidarité. Mettre en difficulté les éditeurs coopérateurs, et donc la filière, au profit des messageries est une mesure contre-productive, inique et disproportionnée.

Sauver Presstalis ou sauver la filière ?

Le Conseil d'Administration de MLP tient à informer qu'il n'a pas été consulté sur ces mesures qui impactent ses éditeurs. Nous maintenons ferme notre détermination de peser sur le sauvetage de la filière qui ne saurait être réduit au seul sauvetage de Presstalis.

C'est donc le modèle de distribution futur et la prise en compte des erreurs du passé qui devront être analysés afin de ne pas reproduire les mêmes effets qu'en 2011 et 2017. L'organisation de la filière ne doit pas se faire sans une remise en cause du rôle dominant de Presstalis, appuyé par les avantages que lui confèrent les dispositifs législatifs et réglementaires mis en œuvre par le CSMP, bras armé d'une seule messagerie : Presstalis.

Les autorités et les pouvoirs publics doivent tirer les conséquences des échecs de la mutualisation, du système d'information commun, de la massification et la destruction de la commercialité du réseau de vente, menés par le couple Presstalis-CSMP. Pour ne plus permettre à ces acteurs de récidiver, MLP considère qu'une organisation du réseau, fidèle aux missions historiques des différents acteurs, est la seule solution permettant une trajectoire pérenne et résiliente pour l'ensemble de la filière dont nous rappelons que les éditeurs en sont les premiers acteurs.

Il est possible de stopper le risque systémique

Pour éviter le risque systémique auquel conduisent de mauvaises décisions de restructuration, il est désormais incontournable de supprimer la main mise des messageries sur les recettes des éditeurs provenant des dépositaires en ne leur permettant plus d'exercer ces mandats au-delà d'un seuil raisonnable.

La Présidence de MLP

MLP représente 30 % du chiffre d'affaires de la presse magazine, 50 % des titres distribués en France dont 30 d'information politique et générale, 50 % des flux transportés vers les dépositaires régionaux.